

REGLES GENERALES DE SELECTION POUR LES COMPETITIONS DU COLLECTIF SENIOR SAISON 2023-2024

- Championnats d'Europe BÂLE (SUI)
- Championnats d'Europe M23 ANTALYA (TUR)
- Jeux Olympiques PARIS (FRA)

1. PREAMBULE GENERAL

Le présent règlement a pour objectif de fixer les règles de sélections de nos athlètes en équipe de France aux compétitions de référence (Championnats d'Europe, Championnats d'Europe M23, Jeux Olympiques) et sera applicable jusqu'aux Jeux Olympiques de Paris 2024. Il établit également les désignations et sélections des tireurs pour les épreuves dites sélectives à chaque arme.

2. COMITE DE SELECTION

Les désignations et les sélections des tireurs(se) sont faites, à chaque arme et pour chacune des catégories d'âge Seniors, M23, M20 et M17 par :

- Le Président de la commission
 - Le Directeur Technique National ou son représentant
 - L'Entraîneur National de l'arme ou son représentant
 - Le Directeur de la Haute Performance ou son représentant
 - Le Référent de l'arme
- Le Président (ou la Présidente) de la Fédération est membre du comité de sélection avec voix consultative.

3. GRILLE DES POINTS

Places	Nb Points
1 ^{er}	32
2 ^{ème}	26
3 ^{ème}	20
5 ^{ème} à 8 ^{ème}	14
9 ^{ème} à 16 ^{ème}	8
17 ^{ème} à 32 ^{ème}	4
33 ^{ème} à 64 ^{ème}	1

4.EPREUVES SELECTIVES POUR LES CHAMPIONNATS D'EUROPE / JEUX OLYMPIQUES

Chaque commission définit au préalable les critères de qualification pour chaque épreuve sélective.

Epée dames	Epée hommes	Fleuret dames	Fleuret hommes	Sabre dames	Sabre hommes
Vancouver (CAN) Coéf. : 0,5	Vancouver (CAN) Coéf. : 0,5	Novi Sad (SER) Coéf. : 1	Istanbul (TUR) Coéf. : 1	Alger (ALG) Coéf. : 1	Alger (ALG) Coéf. : 0,25
Doha GP (QAT) Coéf. : 1,5	Doha GP (QAT) Coéf. : 1,5	Paris (FRA) Coéf. : 1	Tokoname (JAP) Coéf. : 1	Orleans GP (FRA) Coéf. : 1	Orléans GP (FRA) Coéf. : 0,5
Barcelone (ESP) Coéf. : 1	Heidenheim (ALL) Coéf. : 1	Turin GP (ITA) Coéf. : 1	Paris (FRA) Coéf. : 1	Tunis GP (TUN) Coéf. : 1	Tunis GP (TUN) Coéf. : 1
Budapest GP (HON) Coéf. : 1,5	Budapest GP (HON) Coéf. : 1,5	Le Caire (EGY) Coéf. : 1	Turin GP (ITA) Coéf. : 1	Lima (PER) Coéf. : 1	Varsovie (POL) Coéf. : 1
Nankin (CHN) Coéf. : 0,5	Buenos Aires (ARG) Coéf. : 0,5	Washington GP (USA) Coéf. : 1	Le Caire (EGY) Coéf. : 1	Athènes (GRE) Coéf. : 1	Padoue (ITA) Coéf. : 1
Cali GP (COL) Coéf. : 1	Cali GP (COL) Coéf. : 1		Washington GP (USA) Coéf. : 1	St Niklaas (BEL) Coéf. : 1	Budapest (HON) Coéf. : 1
Fujairah (EAU) Coéf.: 0,5	Saint Maur (FRA) Coéf.: 1,5				Séoul (COR) Coéf.: 1

a) CLASSEMENT SELECTIF

Un classement appelé « classement sélectif » sera établi, pour chacune des 6 armes, sur la base des résultats obtenus à l'occasion des épreuves sélectives listées ci-dessus.

Seront pris en compte :

Epée dames	Epée hommes	Fleuret dames	Fleuret hommes	Sabre dames	Sabre hommes
5 résultats sur 7	5 résultats Sur 7	5 résultats sur 5	6 résultats sur 6	5 résultats sur 6	5 résultats sur 7

En cas d'égalité au classement, les commissions départageront les athlètes au regard des épreuves sélectives.

Voir les règles spécifiques à chaque arme en fonction des annulations ou de report de compétitions sélectives.

b) CONSTITUTIONS DES SELECTIONNES RETENUS

La constitution des sélectionnés retenus pour participer au championnat d'Europe à Bâle se fera comme suit :

Epée dames	Epée hommes	Fleuret dames	Fleuret hommes	Sabre dames	Sabre hommes
le premier aux points					
3 titulaires (2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème}) : Choix comité					
Remplaçants 1 et 2 : Choix comité					

La constitution des sélectionnés retenus pour participer aux Jeux Olympiques à Paris se fera comme suit :

Epée dames	Epée hommes	Fleuret dames	Fleuret hommes	Sabre dames	Sabre hommes
le premier aux points					
Epreuve individuelle : 2 titulaires (2 ^{ème} et 3 ^{ème}) : choix comité Epreuve par équipes : 3 titulaires (2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème}) : choix comité					
Remplaçants 1 et 2 : Choix comité					

C) REGLES SPECIFIQUES PAR ARME

En cas d'annulation /remplacement d'épreuve(s) (Cf. Chap. 3 Epreuves sélectives pour les Championnats d'Europe et les Championnats du monde).

Epée Dames	<ul style="list-style-type: none"> • Si annulation d'une compétition : les 4 meilleurs résultats sur 6 seront pris en compte • Si annulation de deux compétitions : les 3 meilleurs résultats sur 5 seront pris en compte
Epée Hommes	<ul style="list-style-type: none"> • Si annulation d'une compétition : les 5 meilleurs résultats sur 6 seront pris en compte
Fleuret Hommes	<ul style="list-style-type: none"> • Si une épreuve annulée : les cinq résultats sur cinq seront pris en compte • Si deux épreuves annulées : les quatre résultats sur quatre seront pris en compte
Fleuret Dames	<ul style="list-style-type: none"> • Si annulation de l'épreuve de Washington et épreuve de remplacement située avant fin mars, cette épreuve devient sélective. • Sinon, 4 épreuves sur 4 seront retenues.
Sabre Dames	<ul style="list-style-type: none"> • Si une compétition est annulée et remplacée par une autre destination à la même date, alors cette dernière remplacera la première. • Si une compétition est annulée, non remplacée avant le week-end du 17 avril inclus, alors le classement sélectif ne comprendra que 5 compétitions sélectives/5. • Si plus d'une compétition est annulée et qu'elles ne sont remplacées dans la période allant jusqu'au 17 avril, la commission se réserve le droit de choisir une compétition sélective de son choix.

Sabre Hommes	<ul style="list-style-type: none"> • Si annulation d'une épreuve sélective, seront pris en compte les 5 meilleurs résultats. • Si annulation de deux épreuves sélectives, seront pris en compte les 4 meilleurs résultats ?
-----------------	---

5.CHAMPIONNATS D'EUROPE M23

Les commissions de sélection désigneront les escrimeur(se)s retenu(e)s pour ces championnats.

a) LES ÉPREUVES SÉLECTIVES

Epée dames	Epée hommes	Fleuret dames	Fleuret hommes	Sabre dames	Sabre hommes
CN Macon Coéf. : 1	Berne (SUI) Coéf.: 3	Novi Sad (SER) Coéf. : 3	Istanbul (TUR) Coéf. : 3	CN Strasbourg Coéf. : 0,5	CN Strasbourg Coéf. : 0,5
Colmar U23 Coéf. : 1	Monaco (MON)	Paris (FRA) Coéf. : 3	Tokoname (JAP) Coéf. : 3	CN Pau Coéf. : 0,5	CN Pau Coéf. : 0,5
CN Dijon Coéf. : 1	Vancouver (CAN) Coéf.: 3	Turin (ITA) Coéf. : 3	Paris (FRA) Coéf. : 3	Orleans GP Coéf. : 3	Orléans (FRA) Coéf. : 1
CN Soissons Coéf. : 1	Doha (QAT) Coéf. : 3	Le Caire (EGY) Coéf. : 3	Turin (ITA) Coéf. : 3	Chpt de Fr. Nantes Coéf. : 1	Tunis (TUN) Coéf. : 1
Lausanne U23 Coéf. : 1	Lisieux (FRA)	CN Antony Coéf. : 1	Le Caire (EGY) Coéf. : 3	Tunis GP Coéf. : 3	CN Maisons-Alf. Coéf. : 0,5
CN Nevers Coéf. : 1	Heidenheim (ALL) Coéf.: 3	CN Bourg la Reine Coéf. : 1	Washington DC (USA) Coéf. : 3	CN Maisons-Alf. Coéf. : 0,5	Varsovie (POL) Coéf. : 1
	Budapest (HON) Coéf. : 3	France 1 ^{ère} div. Coéf. : 1	France 1 ^{ère} div. Coéf. : 1,5	Lima (PER) Coéf. : 3	CN St Jean de la Ruelle Coéf. : 0,5
			Valence Coéf. : 1	Athènes (GRE) Coéf. : 3	Padoue (ITA) Coéf. : 1
			Antony Coéf. : 1	St Niklaas (BEL) Coéf. : 3	Budapest (HON) Coéf. : 1
			Bourg la reine Coéf. : 1		CN Roubaix Coéf. : 0,5

B) CLASSEMENT SELECTIF

Un classement appelé « classement sélectif » sera établi, pour chacune des 6 armes, sur la base des résultats obtenus à l'occasion des épreuves sélectives listées ci-dessus.

Seront pris en compte :

Epée dames	Epée hommes	Fleuret dames	Fleuret hommes	Sabre dames	Sabre hommes
4 résultats sur 6	7 résultats sur 7	7 résultats sur 7	10 résultats sur 10	9 résultats sur 9	7 résultats sur 10

En cas d'égalité au classement, les commissions départageront les athlètes au regard des épreuves sélectives.

C) CONSTITUTIONS DES SELECTIONNES RETENUS

Epée dames	Epée hommes	Fleuret dames	Fleuret hommes	Sabre dames	Sabre hommes
2 premiers aux points					
2 titulaires (3 ^{ème} et 4 ^{ème}) : Choix commission					
Remplaçants 1 et 2 : Choix commission					
Si un athlète est sélectionné pour les Championnats d'Europe et/ou les Jeux de Paris, la commission se réserve le droit de ne pas sélectionner l'athlète même s'il rentre dans les critères de point.					